

TAXE D'APPRENTISSAGE 2022  
ATTESTATION DE VERSEMENT

Nous vous invitons dès à présent à retenir le **Campus La Providence** comme bénéficiaire du **solde de votre taxe d'apprentissage (13%)** en nous retournant cette attestation de versement\* afin de nous soutenir dans notre mission de formation.

\* par mail : [info@laprovidence-blois.fr](mailto:info@laprovidence-blois.fr) ou par courrier ; nous vous transmettrons en retour le reçu de versement libératoire. Cette attestation est également téléchargeable en mode impression sur <http://www.laprovidence-blois.fr>.

### Votre entreprise

Raison sociale

Adresse

Code postal  Ville

Tél  Contact

Email

Cachet de l'entreprise

Entité gestionnaire ou cabinet comptable mandaté par l'entreprise (le cas échéant)

Raison sociale

Adresse

Code postal  Ville

Tél  Contact

Email

Cachet de l'entité gestionnaire

### Votre versement

Montant du solde de votre taxe d'apprentissage en notre faveur au titre des formations initiales professionnelles et technologiques hors apprentissage (ancien hors quota)

€

### Votre mode de paiement

Déclaration faite par  l'entreprise  le cabinet comptable

Chèque à libeller à l'ordre de « **OGEC AGMTP** » (Organisme de Gestion du Campus)

Virement en date du  Mentionner « **taxe d'apprentissage 2022** » dans le libellé de votre virement

IBAN : FR 76 3004 7148 0100 0101 4530 109

BIC : CMCIFRPP

Les informations de ce document se réfèrent au décret n° 2019-1491 du 29/12/2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage.

A  Le

Signature